

AFFAIRE No 4

ABATTOIR MUNICIPAL - DEMANDE DE SUBVENTION FIDOM REGIONAL

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Régional, lors de sa séance du 27 septembre 1985, a accordé une subvention à la ville de Saint-Denis pour un montant total de 1 080 000 F.

Par délibération en date du 23 juillet 1987 (affaire no 8), vous m'avez autorisé à solliciter un arrêté préfectoral de subvention d'un montant de 450 000 F.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à demander le déblocage du solde, soit 630 000 F.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Affaires Economiques et des Finances

Les Commissions sont favorables à cette délibération qui devrait permettre à la Commune de compléter le montant de la participation extérieure sur l'ensemble des travaux importants réalisés sur l'Abattoir.

Elles rappellent que cet équipement sert à satisfaire la moitié des usagers des abattoirs de la Réunion.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions, sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

